

PARCOURS AMBULATOIRE

Unité de chirurgie ambulatoire des quatre services d'ophtalmologie

des Prs Ch. BAUDOUIN, V. BORDERIE, J-Ph. NORDMANN et M. PAQUES

Coordonnateur médical : Pr Antoine LABBÉ

Cadre de santé : Mme Fabienne VLIEGHE

L'unité de chirurgie ambulatoire dispose de 55 places réparties dans 22 chambres. Elle permet d'être hospitalisé(e) durant une seule journée puisque l'entrée et la sortie se font le jour même après avoir été opéré(e) et surveillé(e) dans une unité d'hospitalisation organisée et adaptée à ce type de prise en charge. Pour en bénéficier, le patient doit répondre à certaines exigences comme :

- la disponibilité d'un accompagnant le jour de l'hospitalisation et la nuit suivante, car le patient ne peut rester seul(e) à son domicile la première nuit après l'intervention ;
- un accès rapide à un téléphone pour le patient.

La plupart des chirurgies pratiquées à l'hôpital des Quinze-Vingts peuvent être réalisées en ambulatoire.

Votre prise en charge est assurée de 6h45 à 18h45 par des équipes pluridisciplinaires. Différentes personnes mettent en commun leurs compétences pour vous soigner et vous apporter leur soutien. Les professionnels du service sont identifiés par un badge précisant leurs nom, fonction et secteur d'activité.



ADMINISTRATIVES
FORMALITES

PARCOURS
AMBULATOIRE

QUALITÉ HYGIÈNE
ET SÉCURITÉ

DROITS ET
INFORMATION

Aide et accompagnement

Service social

Le service social de l'hôpital des Quinze-Vingts intervient auprès des patients et de leur famille qui connaissent des difficultés liées à leur parcours de soins. Il leur propose informations, conseils et accompagnement dans le respect de leur projet de vie, en concertation avec les divers professionnels hospitaliers et en étroite collaboration avec les partenaires extérieurs et les différents organismes et structures.

Pour contacter le service social :

Tél : 01 40 02 10 64

Vous pouvez composer directement le **10 64** depuis le téléphone de votre chambre

ou par l'intermédiaire du cadre de santé.

Interprète

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez faire appel à un interprète : membre du personnel ou membre d'une société prestataire.



Une solution hôtelière de proximité

Une résidence hôtelière, construite en 2008 sur le site de l'hôpital, est ouverte 7 jours sur 7. Des tarifs préférentiels sont consentis aux patients de l'hôpital et à leur famille.

Préciser, lors de votre appel, que vous êtes patient au CHNO :

ADAGIO Paris-Bastille - 11 rue Moreau - 75012 PARIS

Tél : 01 43 42 27 62 - Fax : 01 43 42 27 92

Email : h9104@adagio-city.com

Site internet : www.adagio-city.com, requêter sur Paris-Est

FORMALITES
ADMINISTRATIVES

PARCOURS
AMBULATOIRE

QUALITÉ HYGIÈNE
ET SÉCURITÉ

DROITS ET
INFORMATION

Recommandations

Argent personnel et bijou

Il est recommandé d'éviter d'apporter des bijoux, objets de valeur ou sommes d'argent, l'hôpital déclinant toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Si vous apportez des objets de valeur, ils restent sous votre entière responsabilité.

Consignes spécifiques

Tabac

Vous êtes dans un lieu public et, conformément à la loi, nous vous rappelons l'interdiction absolue de fumer au sein de l'hôpital.

La détention d'objets dangereux pendant le séjour est interdite.

Cigarette électronique

Le vapotage est interdit au sein de l'hôpital.

Alcool et drogues

Au cours de votre séjour, vous ne pouvez consommer ni boissons alcoolisées, ni substances prohibées.

Consignes de sécurité incendie

Si vous décelez des fumées, des odeurs suspectes :

- prévenez immédiatement le personnel ;
- restez dans votre chambre ;
- fermez soigneusement la porte pour éviter d'être incommodé(e) par la fumée ou les émanations toxiques.

En cas d'alerte :

- attendez pour quitter votre chambre d'y être invité par le personnel qui vous guidera vers les issues de secours et si nécessaire vous transportera ;
- n'utilisez pas les ascenseurs qui pourraient se bloquer et devenir dangereux en présence de fumée ;
- attendez pour revenir dans votre chambre d'y être convié(e) par le personnel.

Après la consultation d'anesthésie





- **Votre durée moyenne de séjour est au minimum de 4 heures. Aussi, nous vous conseillons de ne prévoir aucun autre rendez-vous. En effet, il est possible que l'heure prévue ne soit pas parfaitement respectée en fonction du déroulement du temps opératoire.**
- **En revanche, il est indispensable de respecter la date et l'heure du rendez-vous.**

- **prévenir de tout changement éventuel de votre état de santé, y compris une possibilité de grossesse, en appelant le 01 40 02 13 98**
- **ne portez plus vos lentilles de contact 4 jours avant l'intervention.**

Merci de prévenir dès que possible en cas de report ou d'annulation de votre rendez-vous opératoire :

- | | |
|---|---|
| ■ Service du Pr BAUDOIN
01.40.02.13.18
rdvopbaudouin@15-20.fr | ■ Service du Pr NORDMANN
01.40.02.12.18
rdvopnordmann@15-20.fr |
| ■ Service du Pr BORDERIE
01.40.02.15.18
rdvopborderie@15-20.fr | ■ Service du Pr PAQUES
01.40.02.14.18
rdvoppaques@15-20.fr |



La veille de l'intervention

Un appel téléphonique dans l'après-midi vous informe de votre heure d'arrivée et des consignes à respecter. Pour lundi, appel le vendredi après-midi.

- **ne pas consommer d'alcool, ni fumer** pendant les 12 heures précédant votre heure d'arrivée ;
- **vous avez le droit de :**
 - manger jusqu'à 6 heures avant votre intervention
 - boire des liquides clairs (eau, jus de fruits sans pulpe, thé ou café sans lait jusqu'à 2 heures avant votre intervention
 - manger du chewing-gum ou sucer un bonbon juste avant votre intervention
- **penser à remplir les documents** inclus dans le livret d'accueil : désignation de la personne de confiance...
- **prendre une douche avec vos produits d'hygiène habituels**, avant de vous coucher.

2

Le jour de l'intervention

A votre domicile, vous devez :

- reprendre une douche et faire un shampoing avec vos produits d'hygiène habituels

La douche pré-opératoire
Se laver tout le corps avec vos produits d'hygiène habituels, toujours de haut en bas, en insistant bien sur le haut du corps.



Se laver en insistant sur les cheveux, le cou et autour du nez.



Le haut du corps (aisselles ...).



Rincer soigneusement les cheveux et tout le corps.

Après le rinçage :

- se sécher les cheveux et le corps avec une serviette propre
- se vêtir de vêtements propres
- se brosser les dents
- effectuer un bain de bouche

Rappel :

- ne pas vous maquiller (visage, yeux, cils, rouge à lèvres...)
- ne pas se mettre de crème, retirer le vernis des ongles
- ne pas mettre de laque
- ne pas mettre de bijoux : boucles d'oreille, collier, bague, alliance, bracelet, piercing...
- ne pas apporter d'objets de valeur, ni d'argent
- respecter le jeûne (indiqué en **1** p.15)
- prendre vos médicaments habituels, selon les indications du médecin anesthésiste.

3

Accueil

A votre arrivée à l'hôpital :

Vous êtes accueilli(e) à l'accueil de l'unité de chirurgie ambulatoire
au 3^{ème} étage - Aile B

- Il est important de signaler toute anomalie (fièvre, rhume, mal de gorge, problème oculaire, cutané...) à l'infirmier(e) dès votre arrivée.
- Une chemise de bloc et un bracelet d'identification vous seront remis, afin de vous préparer pour votre opération.

Votre accompagnant :

Un horaire prévisionnel de sortie lui sera donné. Il est cependant susceptible d'être modifié en fonction du déroulement de l'intervention. L'heure de sortie sera confirmée par téléphone.



Votre accompagnant ne pourra être admis dans l'unité de chirurgie ambulatoire.

Il ne sera pas autorisé à attendre devant les portes de l'unité, cela gênant la circulation vers le bloc-opératoire.

Une salle d'attente réservée aux accompagnants est située au même étage dans l'aile A (au bout du couloir).



Une cafétéria est également à disposition dans le hall d'accueil, au rez-de-chaussée.

4

Départ au bloc

Vous êtes conduit(e) en fauteuil au bloc opératoire, où vous serez pris(e) en charge par le médecin anesthésiste.

5

Bloc

Dans la salle de bloc, vous allez être opéré(e). Le temps opératoire varie selon la nature de la chirurgie.

6

Salle de surveillance post-interventionnelle

A la sortie de la salle d'opération, vous serez conduit(e) en salle de surveillance post-interventionnelle (SSPI) où vous serez pris(e) en charge par le médecin anesthésiste. Il s'assurera de votre état de santé et décidera de votre retour dans la chambre de l'unité de chirurgie ambulatoire.



Retour du bloc

A votre retour dans l'unité de chirurgie ambulatoire, l'infirmier(e) évaluera votre douleur et appliquera la prescription médicale personnalisée.

8

Collation

Une collation vous sera servie dans la chambre. Elle est composée d'une boisson chaude, d'une compote et d'un quatre-quarts.



9

Sortie

Le chirurgien et l'anesthésiste autorisent votre sortie. L'équipe paramédicale vous transmettra les dernières informations afin que votre retour à domicile se passe le mieux possible. N'hésitez pas à poser toutes vos questions avant la sortie.

Des recommandations post-opératoires vous seront remises :

- des consignes de sortie de votre chirurgien
- une ordonnance pour les soins locaux éventuels
- l'arrêt de travail si nécessaire
- la date du prochain rendez-vous de consultation
- le bulletin de situation peut être retiré auprès de l'accueil du bureau des entrées au moment de votre sortie. Si vous n'en avez pas besoin immédiatement, il sera automatiquement adressé à votre domicile.

Retour à domicile

Votre accompagnant doit être présent pour vous ramener à domicile. L'heure précise de votre sortie lui sera communiquée par téléphone.

- Vous ne devez pas conduire de véhicule jusqu'au lendemain et ne pas passer votre première nuit seul(e).
- Le transport de retour à votre domicile en VSL ou taxi conventionné n'est pris en charge à 100% par la Sécurité Sociale que pour les actes opératoires en lien avec une ALD (affection de longue durée).
- Vous pouvez boire et manger légèrement, mais ne pas consommer d'alcool.
- Vous devez reprendre votre traitement personnel, dès votre retour à votre domicile, sauf prescription contraire.

Pendant les 24 heures suivant l'anesthésie (J+1), ne conduisez pas de véhicule, n'utilisez pas d'appareil potentiellement dangereux et ne prenez pas de décision importante car votre vigilance peut être abaissée sans que vous vous en rendiez compte.

10

Le lendemain matin

Le lendemain matin, à partir de 8h30, vous serez appelé(e) par un(e) infirmier(e) du service pour savoir comment s'est déroulée votre première nuit. Il/Elle évaluera avec vous votre état de santé et répondra à toutes vos questions.

11

La consultation post-ambulatoire

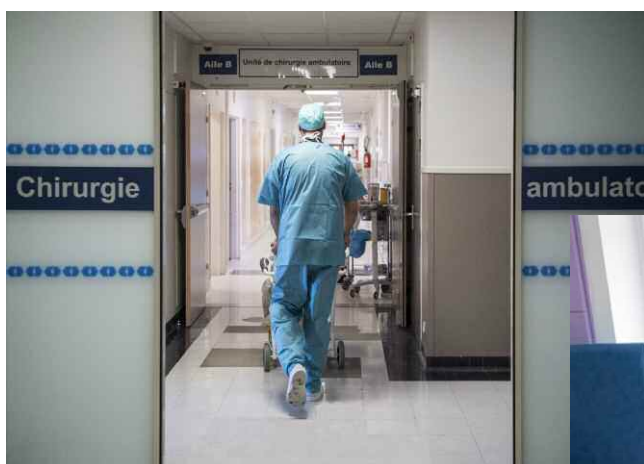
La consultation post-intervention a lieu selon les recommandations du chirurgien dans les jours suivants l'intervention.

**3^{ème} étage - Aile A - Consultations post-ambulatoires
situées à l'opposé de l'unité de chirurgie ambulatoire
au bout du couloir.**

Le secrétariat des consultations enregistrera votre présence et vous orientera vers la salle d'attente où l'ophtalmologiste viendra vous chercher pour la consultation.

Le compte-rendu opératoire vous sera remis lors de cette consultation.

**En cas de douleur ou de problème, le service des urgences
de l'hôpital des Quinze-Vingts est ouvert 7 jours/7 et 24h/24.
01 40 02 16 80 ou 01 40 02 16 81**



Récapitulatif : Suis-je prêt(e) ?

- avoir réalisé la consultation d'anesthésie
- être à jeun 6 heures avant votre arrivée à l'hôpital (ne pas manger)
Vous pouvez prendre vos médicaments habituels, selon l'indication de l'anesthésiste.
- ne pas boire 2 heures avant votre hospitalisation
- ne pas consommer d'alcool, ni fumer 12 heures avant d'arriver à l'hôpital
- réaliser une douche pré-opératoire avec vos produits d'hygiène corporel habituels le jour de l'intervention (*détails page 16*)
- retirer vos bijoux, alliance, piercing, prothèses... **Attention** : les lentilles de contact devront être retirées 4 jours avant l'intervention.
- ne pas mettre de maquillage, ni de vernis à ongles
Cela permettra de ne pas gêner la surveillance de votre oxygénation (couleur de votre visage et de vos ongles) durant l'anesthésie.
- prévoir un accompagnement pour la sortie et la nuit
- remplir les fiches de désignation de la personne de confiance et de la personne à prévenir
Voir dans le livret « Vos formulaires » après la page 20.
- remplir la fiche de consentement
Voir dans le livret « Vos formulaires » après la page 20.

Si toutes les cases sont cochées, vous êtes prêt(e) pour votre opération.

Si l'une des cases n'est pas cochée, votre préparation pour votre opération n'est donc pas terminée.

Dans ce cas, merci de poursuivre votre préparation avant de vous rendre à l'hôpital **afin que votre prise en charge soit optimale et la plus rapide possible.**

A défaut, vous risquez alors de perturber votre prise en charge ; ce qui peut conduire à des retards dans votre parcours ambulatoire.

**Prévenez de toute modification de votre état de santé,
y compris d'une possibilité de grossesse,
en appelant le numéro suivant : 01 40 02 13 98**